

**Comité consultatif de l'environnement Kativik**

**Plan d'action et budget quinquennaux  
2003 à 2008**

**(PROJET)**

**Kuujuaq, mars 2003**

---

## TABLE DES MATIÈRES

<b>I Plan d'action quinquennal du CCEK (2003 à 2008)</b>	<b>4</b>
Les enjeux	4
Les orientations et les objectifs liés à la protection de l'environnement du Nunavik	5
1. Le rôle consultatif auprès des gouvernements en regard des lois et des règlements relatifs au régimes et en regard de l'administration et de l'application du régime	5
1.1 Orientations	5
1.2 Objectifs	5
2. La formulation de recommandations relatives à des lois, des règlements ou des mesures pertinentes, relevant de l'examen des problématiques	6
2.1 Orientations	6
2.2 Objectifs	6
3. L'étude des mécanismes et des processus d'évaluation des répercussions sur l'environnement et le milieu social	6
3.1 Orientations	6
3.2 Objectifs	7
4. Le lien avec la population du Nunavik et le soutien auprès de l'administration régionale et des corporations municipales par la transmission d'avis et d'aide technique	7
4.1 Orientations	7
4.2 Objectifs	7
5. L'examen de questions environnementales préoccupantes et prioritaires selon une approche globale, préventive et proactive	8
5.1 Orientations	8
5.2 Objectifs	8
<b>II Budget du CCEK 2003-2008</b>	<b>10</b>

---

## **I Plan d'action quinquennal du CCEK (2003 à 2008)**

Le plan d'action du CCEK pour les cinq prochaines années vise à réaliser le plus adéquatement possible le mandat assigné par la CBJNQ. Des orientations fidèles aux engagements et à l'esprit des signataires de la Convention, en matière de protection de l'environnement et du milieu social, soutiendront les actions qui s'avèrent nécessaires compte tenu de ces enjeux sur le territoire du Nunavik, 28 ans après la signature de la CBJNQ.

### ***Les enjeux***

Deux enjeux majeurs retiennent l'attention du CCEK. Le premier (A) est associé à son fonctionnement, alors que le second (B) correspond à la réalisation de son mandat.

- A. L'organisation actuelle du CCEK, soit un secrétariat composé d'une secrétaire exécutive à temps plein en poste à Kuujuaq, permet aux membres du CCEK d'assumer pleinement leurs responsabilités.
- B. La protection de l'environnement physique et social du Nunavik est au cœur du rôle du CCEK. Cela doit se traduire, en regard de l'évolution de la dynamique du développement, par une préoccupation visant la sauvegarde d'un environnement capable de supporter un développement durable, de maintenir la biodiversité des espèces et d'assurer la sécurité des populations. Nombreuses sont donc les sources de préoccupation et les objets d'intervention du CCEK.

---

## *Les orientations et les objectifs liés à la protection de l'environnement du Nunavik*

La définition des orientations et des objectifs du CCEK liés à la protection de l'environnement recoupe les cinq (5) axes principaux relevant de son mandat et de ses responsabilités:

1. le rôle consultatif auprès des gouvernements (art. 23.5.24);
2. la formulation de recommandations relatives à des lois, des règlements ou des mesures pertinentes, relevant de l'examen des problématiques (art. 23.5.25);
3. l'étude des mécanismes et des processus d'évaluation des répercussions sur l'environnement et le milieu social (art. 23.5.27);
4. le lien avec la population du Nunavik et le soutien auprès de l'administration régionale et des corporations municipales par la transmission d'avis et d'aide technique (art. 23.5.33);
5. l'examen de questions environnementales préoccupantes et prioritaires selon une approche globale, préventive et proactive (art. 23.2.4).

### *1 Le rôle consultatif auprès des gouvernements en regard des lois et des règlements relatif au régime et en regard de l'administration et de l'application du régime*

#### *1.1 Orientations*

Il est primordial pour le CCEK de travailler étroitement avec les responsables gouvernementaux et d'établir avec eux des relations de collaboration et d'échanges d'informations et de points de vue. Le CCEK développera cette collaboration.

Le CCEK augmentera sa contribution quant à son rôle conseil et de surveillance. Il travaillera à améliorer ses processus d'examen et d'analyse des textes législatifs et des mesures relatives au régime de protection de l'environnement et du milieu social.

#### *1.2 Objectifs*

1. Faire connaître l'existence et le mandat du CCEK auprès des instances et des responsables gouvernementaux dont la mission et les actions concernent ou ont des répercussions sur le régime de protection de l'environnement et du milieu social au Nunavik;
2. Proposer aux instances gouvernementales un processus de consultation auprès du CCEK respectant les termes et l'esprit de la CBJNQ et susceptible d'augmenter l'efficacité des analyses et des avis du comité;
3. Examiner les modifications aux textes législatifs des gouvernements concernant l'environnement nordique en tenant compte des spécificités du Nunavik et, pour ce faire, procéder aux consultations avec le milieu et faire appel à des spécialistes lorsque nécessaire; suite à ses analyses, fournir des avis et des recommandations pertinentes aux gouvernements concernés;

- 
4. Faire le suivi quant à la réception et aux impacts des avis et recommandations soumis par le CCEK;
  5. Examiner certaines mesures mises en place par les gouvernements concernés relatives à la mise en œuvre ou au contrôle d'activités et émettre les avis et recommandations pertinents se dégageant de l'examen; au besoin, proposer la mise en place de mesures adéquates ou nécessaires.

## 2 *La formulation de recommandations relatives à des lois, des règlements ou des mesures pertinentes, relevant de l'examen des problématiques*

### 2.1 *Orientations*

Le CCEK, de par sa composition tripartite et de par sa connaissance du milieu physique et social du Nunavik, peut être en mesure de formuler des propositions aux gouvernements concernant l'énoncé de lois ou règlements, ou la mise en place de mesures qu'il jugera utile ou nécessaire pour la protection de l'environnement et du milieu social du Nunavik. Le CCEK orientera donc, au besoin, ses travaux vers cette fonction de soutien au pouvoir législatif.

### 2.2 *Objectifs*

Suite à l'examen par le CCEK de problématiques particulières prioritaires ou de situations concrètes nécessitant des interventions de contrôle, prendre connaissance des législations existantes et formuler des propositions à l'adresse du gouvernement concerné quant aux lois, règlements ou à toute mesure appropriée à mettre en œuvre afin d'assurer le respect de la CBJNQ et la protection de l'environnement et du milieu social.

## 3 *L'étude des mécanismes et des processus d'évaluation des répercussions sur l'environnement et le milieu social*

### 3.1 *Orientations*

Au cours des dernières années, le CCEK a accordé une attention particulière à l'étude des mécanismes et des processus d'évaluation des répercussions sur l'environnement et le milieu social. L'enjeu ici est de taille puisqu'il en va de la crédibilité et du respect de la Convention et des régimes qu'elle met en œuvre. Le CCEK poursuivra son travail auprès des gouvernements responsables afin d'assurer le respect de la CBJNQ lors de l'élaboration de projets pouvant avoir des impacts sur l'environnement nordique et sur le milieu social.

---

### 3.2 *Objectifs*

1. Faire le bilan de la mise en oeuvre du Chapitre 23 par les autorités responsables;
2. examiner les cas de duplication de régimes d'évaluation des impacts;
3. faire le suivi des projets d'infrastructures maritimes au Nunavik;
4. examiner les projets d'harmonisation proposés par l'Agence canadienne d'évaluation environnementale;
5. intervenir de manière efficace auprès des autorités responsables afin d'assurer le respect de la CBNQ et des droits particuliers qu'elle accorde à l'environnement et aux communautés nordiques

#### 4. *Le lien avec la population du Nunavik et le soutien auprès de l'administration régionale et des corporations municipales par la transmission d'avis et d'aide technique*

##### 4.1 *Orientations*

Le CCEK entend respecter les fondements du Chapitre 23 de la CBJNQ et favoriser une participation plus effective des Inuits ou de leurs représentants à ces travaux, tant à titre de détenteurs d'une connaissance concrète et précise des problèmes et des situations portés à l'attention du Comité, qu'à titre de bénéficiaires privilégiés de son expertise et de ses interventions visant la protection de l'environnement et du milieu social au Nunavik.

##### 4.2 *Objectifs*

1. Définir une politique de relations (échange d'informations, consultation, etc.) avec les instances gouvernementales locales et régionales du Nunavik, notamment en ce qui a trait aux problématiques environnementales sur lesquelles le Comité est amené à se prononcer;
2. Soutenir les instances gouvernementales du Nunavik afin de s'assurer qu'une information adéquate et bien adaptée soit véhiculée auprès de la population, que les effets du développement ayant un impact sur le bien-être et la sécurité des populations soient connus, que les impacts réels, positifs ou négatifs, soient identifiés, pour que, le cas échéant, des choix puissent s'exercer et des actions puissent être entreprises;
3. Inviter, de temps à autre, des personnes ressources et des représentants élus du Nunavik à participer à ses réunions;
4. Créer un programme afin de souligner les réalisations locales bénéfiques pour l'environnement et ainsi encourager les organisations gouvernementales ou privées, ainsi que les individus à se soucier de la qualité de l'environnement au Nunavik.

---

5 *L'examen de questions environnementales préoccupantes et prioritaires selon une approche globale, préventive et proactive*

5.1 *Orientations*

Le CCEK n'entend pas se substituer à quelqu'autre organisme, mais dans le cadre de son mandat, il considère qu'il lui revient d'intervenir, au cours des prochaines années, sur des dossiers prioritaires correspondant aux préoccupations des habitants du Nunavik, par rapport à leur environnement. Il examinera les questions et les projets soumis à son attention, de façon assez large pour en dégager les impacts environnementaux, notamment par rapport à la protection de l'intégrité écologique et par rapport aux effets sur le milieu social. Le CCEK est soucieux d'agir, lorsque cela est possible, de façon préventive et proactive, c'est-à-dire de proposer des législations ou d'autres mesures avant même que des problèmes ne surgissent ou ne s'amplifient.

5.2 *Objectifs*

1. Amorcer ou poursuivre l'étude ou le suivi des dossiers comme, par exemple, la caractérisation des sites d'exploration minière abandonnés, l'économie d'énergie, le recyclage ou la récupération, la production d'énergies douces, la pollution de l'air, le déclin des populations de caribous, etc.
2. Intervenir de façon pertinente et efficace dans les dossiers qui le nécessite afin que les droits des Inuits soient respectés et que la protection de l'environnement et du milieu social soit assurée.

---

## **II – Budget du CCEK 2003-2008**

Le budget 2003-2008 du CCEK couvre cinq années financières, soit du 1<sup>er</sup> avril 2003 au 31 mars 2008. Ces années financières prévoient le personnel et les ressources matérielles nécessaires au fonctionnement du secrétariat du CCEK à Kuujjuaq..

Le siège social du CCEK compte deux bureaux à Kuujjuaq, soit un premier pour l'entreposage des archives et un second pour le secrétariat. Les bureaux disposent de l'espace, des ressources matérielles et bénéficient des arrangements nécessaires pour accueillir le public et permettre à la secrétaire exécutive de s'acquitter de ses responsabilités. Cependant, l'installation des bureaux à Kuujjuaq engendre des coûts récurrents supplémentaires à ceux estimés auparavant.

L'augmentation des coûts de fonctionnement du secrétariat appliqués au budget 2003-2008 s'explique principalement par l'augmentation des coûts de location (espace de bureau), des ressources matérielles, des salaires et des bénéfices, des frais d'acquisition d'équipement et des frais annuels (déplacements, frais de location téléphones, interurbains, etc.). Ainsi, la somme ajustée des besoins financiers du CCEK s'élève maintenant à 240 000\$ par année pour les années fiscales 2003 à 2008. Le budget est détaillé ci-après.

---

**CCEK**  
**Budget du 1<sup>er</sup> avril au 31 mars pour chaque année**  
**De 2003 à 2008**

**Personnel**

Secrétaire exécutive		45 058 \$
Coût de vie chère à Kuujjuaq (1 employé avec 2 pers. à charge)		9 795 \$
Voyages payés à Kuujjuaq par an (1 employé avec 2 pers. à charge)		12 000 \$
Allocation de nourriture (1 employé avec 2 pers. à charge)		2 945 \$
Logement (1 employé avec 2 pers. à charge)		30 000 \$
Frais assurance médicale		500 \$
	<b>Sous-total</b>	<b>100 298 \$</b>

**Ressources matérielles (Kuujjuaq)**

Local de bureau	• location ARK	3 800 \$
Local d'entreposage des archives	• Location KRDC	3 000 \$
Téléphones et fax	• location ARK	2 760 \$
Téléconférences		1 000 \$
Internet et e-mail	• location ARK	2 000 \$
Papeterie (utilisation du photocopieur de 1 ARK)		1 500 \$
Impression rapport annuel (100 exemplaires)		1 000 \$
Courrier postal		1 000 \$
Divers (disquettes, etc.)		1 000 \$
	<b>Sous-total</b>	<b>17 060 \$</b>

**Administration**

Service de la paie		575 \$
Frais bancaires		120 \$
Frais de comptabilité (vérification annuelle et rapport d'impôt)		1 100 \$
Frais CSST		692 \$
	<b>Sous-total</b>	<b>2 487 \$</b>

**Frais de réunion annuel**

Locations pour les réunions du CCEK	• location salle, matériel audio-visuel	5 000 \$
Frais de voyages (sec. exécutive)	• déplacements, avion, hébergement	15 000 \$
CCEK (Frais de participation de l'ARK)	• 3 membres X 4 réunions	20 000 \$
COFEX-Nord (Frais de participation de l'ARK)	• 2 membres X 3 réunions	10 000 \$
Traduction de documents	• rapport annuel, comptes-rendus	12 000 \$
	<b>Sous-total</b>	<b>62 000 \$</b>

**Avis et conseils**

Consultations	• sous-traitance	40 000 \$
Frais de voyage des consultants	• déplacements, avion, hébergement	15 000 \$
	<b>Sous-total</b>	<b>55 000 \$</b>

**Autres frais**

Promotions et communications		3 000 \$
	<b>Sous-total</b>	<b>3 000 \$</b>

---

**GRAND TOTAL ANNUEL**

**239 845 \$**